

Covid réunion avec la direction départementale du 27 Mai

Congés : la direction a créé un tableur excel pour aider les chefs de services à calculer le nombre de jours de congés retirés aux agents concernés par cette mesure, mais comme la question de l'arrondi n'est pas encore tranchée par la direction locale, on est en attente de dernière directives claires et conclusives. Nous avons appelé la direction à considérer sa décision sous un regard de bienveillance au regard de l'engagement des agents et leur résultats très positifs réalisés malgré un climat de travail très anxiogène. Pour nous l'arrondi doit être calculé à l'avantage de l'agent.

Les congés en report de 2019 non pris avant le 3 mai sont considérés comme perdus.

Comme pour d'autres sujets une communication par Note de service départementale est demandée afin d'uniformiser les pratiques des chefs de services, la direction s'y est engagé.

Restauration collective : pour les sites pourvus de cantines le remboursement des frais est possible jusqu'au 10 juillet tant que cette même cantine n'a pas ré ouvert.

Les 3 cantines de Nice et Cagnes /Mer (ARA 06) devraient ouvrir entre le 3 et le 5 juin et proposera des repas froid dans un premier temps

Cannes et Grasse pas de nouvelles information mais l'ouverture ne devrait pas tarder trop longtemps mais pour Antibes c'est plus compliqué en raison d'un blocage juridique avec le prestataire, les services sociaux étudie le dossier pour trouver une solution

Prime : nous sommes toujours en attente de précision de la part de la DG

Télétravail : c'est toujours la solution privilégiée pour éviter les éventuels risques de contamination présenteielle

Réorganisation du réseau : le projet de centre au Plan du Var est reporté, sans date précise

pour tout complément d'information

0674927120 ou strangiohenri@yahoo.fr

continuez à bien prendre soin de vous et de vos proches